



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET

AVIS PUBLIC
AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLET
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Clet,

QU'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 12 mai 2025 à 19 h 30 dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 4, rue du Moulin à Saint-Clet;

QU'au cours de cette séance, le conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Immeuble visé : **Lot 6 396 271, connu sous l'adresse 2, rue des Colibris**

Nature et effets de la demande # 2025-02 :

La demande vise à autoriser le déplacement du stationnement de la résidence de la cour avant-secondaire à la cour avant.

Toute personne qui désirerait s'exprimer relativement à cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Clet,
Ce 22^e jour d'avril 2025

Nathalie Pharand
Directrice générale et greffière-trésorière